



Titre de sejour,en cas de divorce pour abus

Par **sheryne77**, le **02/04/2013** à **22:36**

bonjourrrrrvoila je suis française marié en algerie en 07/2011rrrrmon époux est venu en france enmai 2012 après 15 jours jai surpris des choses tré blessanternde suite jai souhaité divorcé ce dernier ma menacé quil ne signe pa de divorce si je ne signe pas pr sa catre dun anrrnce que jai refusérnrnje suis handicapé je souffre de plusieurs phobie je suis en rechute depui ce problème donc il ma été impossible de me deplacer pour faire les demarchernrnjai découvert par hasard qil a déjà la carte dun an et il travaille il perçoit un bon salaire alors qil ma dit qil navez rien rnrnde depuis qe je lai démasqué il me fait la pression et le chantage qil ne divorce pas si jalerte le prefet du fait qu il a pris mes papier à mon insu pour faire ses démarchernje souffre car coince je ne sais qoi fairernmerci de maiderrrnc est un sos que je vous lancerndu fait de ma phobie je me sens prisonière et sans défense

Par **citoyenalpha**, le **11/04/2013** à **04:14**

Bonjourrrrrfaîtes un courrier recommandé auprès de la préfecture de votre domicile afin de l'informer de la situation. Vous joindrez à votre courrier une copie de votre CNI.rnVous préciserez bien à la préfecture ne pas avoir fourni , si tel est le cas, de document signé de votre main. rnrnPrenez rendez vous auprès de votre médecin pour obtenir une attestation de votre état de santé pouvant justifier une vulnérabilité.rnrnPrenez rendez vous avec un avocat pour commencer les démarches pour le divorce et vous assister. Vous pouvez demander au préalable l'aide juridictionnelle totale ou partielle en fonction de vos ressources. Vous trouverez en mairie de nombreux renseignements pouvant vous aider dans vos démarches.rnrnSi vous avez des proches il conviendrait de les informer de la situation.rnrnRestant à votre disposition

Par **sheryne77**, le **16/04/2013** à **23:24**

merci a vous pour les conseilsrnai déposé une main courante pour vilences et abandon de domicilrnjai pu pour la première fois depuis plu dun an me déplacer plus lin de mon domicilrnai vu un avocat vraiment exeptionnel qi ma reboustérnjai envoyé un mail a la pref jai reçu lacusé de receptionrnje suis tré contente et ému de ce qe jai accompli en si peu de tempsrnla prefecture qi n communique papar tel a accepté de prendre note de mes dire la personne était tre disponible et comprehensiblernnaujordui mon avocat ma apri qe la demande en divorce est partirnjeme sen déjà libéré jen oublierai jamais ces souffrance et cet oressionrnmerci à tout ce bo mondeqi ma permi de mereleverrn j aimerai savoir s il peut demander un changement de statut étant rndonné qil a un cdi et qon a plus d un an de mariagernmerci d avance et j espère q après cela je pourrai soutenir d autre à mon tour

Par **citoyenalpha**, le **18/04/2013** à **05:01**

Si la préfecture lui retire son titre de séjour le changement de statut n'est point possible.rnLa préfecture émettra automatiquement une OQTF.rnIl lui appartiendra de tenter d'obtenir un autre titre de séjour dans le temps imparti. Très compliqué à obtenir sans motif de droit.rnRestant à votre disposition

Par **sheryne77**, le **18/04/2013** à **19:05**

merci pour les conseil et le soutienrnsvp je voudrai savoir si cela est vrai dans le cadre du droitrnque tout conjoint algerien avec un an de mariage et plus de 6mois de vie commune acquiert son titre de 10ans de plein droit et prait il qil ya eu des précédent et la cour a ordonné à certain prefet de restituer les titre rnncar cela relève des accort franco/algeriennrnsi c est possible dites moi en qoi consiste réellement la vie commune au regart de la loisrn car j était sous le même toit de mon conjoint étant donné que c était tjrs mon domicile qi est celui de mes parentrnben entendu ma mère na pu le virer car cé son neveu et la pression familiale et le chantage affectif ma mère a eu pourson compternmerci d avance sachant qe je me sui éparpillé dans mes qestion cela refléte bien mon état actuel

Par **sheryne77**, le **22/04/2013** à **23:45**

bonsoir citoyenalpharnje suis très attaché à vos conseil et éclairagernnil me tarde de lire une suite de votre partnrnavec mes remerciements anticipés

Par **sheryne77**, le **29/04/2013** à **01:11**

aidez moi svprnya t il qequn qui puisse m aider et m apporter des éclairages rnmerci

Par **hayet48**, le **03/05/2013** à **22:11**

bonsoir sheryne77. je suis désolée pour ton histoire ; j'aurai bien voulu t'aider mais je connais pas très bien comment ça marche les choses ici c'est tout dépend de chaque préfecture en fait. moi aussi j'ai des soucis par rapport à ma carte résident de 10 ans je risque qu'il m la retire et j demande toujours de l'aide des situations comme la mienne comme je connais pas très bien la loi ici mais sans espoir j'ai eu aucune réponse je me sens perdu dans ce monde ma vie est foutue koi j'ai jamais imaginé que ma vie ça va être celle là mais je dis toujours hamdollah ..DIEU avec nous ma belle ne te désespère pas .salam

Par **sheryne77**, le **04/05/2013** à **17:30**

merci hayet48 pour ton soutien. à mon tour je te donne beaucoup de courage. ne t'inquiète pas j'ai lu qu'on t'a demandé d'autre papiers donc c'est en bonne voie même si pire tu auras sûrement celle d'un an et puisque tu travailles le reste s'en suivra j'ai lu plusieurs cas comme toi tu n'as pas eu d'ordres donc c'est bon signe en plus ton mari a reconnu son comportement qui va à l'encontre des principes du mariage et la vie commune. bonne chance